

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Glyco-San[®] NG Cleaner
Nombre de pièces : SW-GSNG series
Numéro de formulation : LB-GLYCOSAN/4

1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant

1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant

Celeste Industries Corporation
8007 Industrial Park Road
Easton, Maryland 21601 USA
T 1-410-822-5775
info@celestecorp.com - www.celestecorp.com

Distributeur

ITW Permatex Canada
2360 Bristol Circle, Ste 101
Oakville, ON, L6H 6M5
Canada
T 1-800-241-8334

1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : En cas d'urgence chimique, de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident, appelez le CHEMTREC (24 heures) Pour les États-Unis et le Canada: 1-800-424-9300; Pour les pays autres que les États-Unis et le Canada (appels en PCV acceptés): 1-703-527-3883

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Matières corrosives pour les métaux, Catégorie 1
Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2A

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



Mention d'avertissement (GHS) :

Attention

Mentions de danger (GHS) :

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque une irritation cutanée

Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS) :

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

Gants de protection obligatoires

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical o consulter un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical o consulter un médecin.
Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

2.3. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.5. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

SECTION 3 Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m)Poids
Acide l-(++)-lactique	Acide l-(++)-lactique Propanoic acid, 2-hydroxy-, (S)- / (S)-2-Hydroxypropanoic acid / (S)-Lactic acid / (S)-(+)-Lactic acid / L-(+)-Lactic acid / (+)-Lactic acid / Lactic acid, L- / Propanoic acid, 2-hydroxy-, (2S)- / Sarcosine / (S)-(+)-2-Hydroxypropanoic acid / (+)-2-Hydroxypropanoic acid / L-2-Hydroxypropanoic acid / L-(+)-lactic acid / Lactic acid, l-	n° CAS: 79-33-4	7 - 13
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 Benzenesulphonic acid, C10-16-alkyl derivatives / C10-16-Alkylbenzenesulfonic acid / Alkyl(C10-16)benzenesulfonic acid / Alkyl(C10-16) derivatives of benzenesulfonic acid	n° CAS: 68584-22-5	1 - 5

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	Conc. (% m/m) Poids
Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium	Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium 1-Octanesulfonic acid, sodium salt / Octylsulfonate, sodium / Sodium octanesulphonate / 1-Octanesulfonic acid, sodium salt (1:1) / Sodium octane-1-sulphonate / 1-Octanesulfonate, sodium / Sodium octane-1-sulphonate monohydrate / Sodium octane-1-sulfonate / Sodium caprylyl sulfonate	n° CAS: 5324-84-5	0.1<1
Sodium (hydroxyde de)	Soude caustique / soude caustique / hydroxyde de sodium	n° CAS: 1310-73-2	0.1 - 1

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Autre avis médical ou traitement : Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

- Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique sec.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone. Des vapeurs irritantes.

5.3. Équipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus.

Pour les secouristes

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Procédés de nettoyage : Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

Dangers supplémentaires lors du traitement : Peut être corrosif pour les métaux.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
USA - ACGIH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
ACGIH® TLV® C	2 mg/m³
USA - OSHA - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
OSHA PEL TWA	2 mg/m³
USA - IDLH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
IDLH	10 mg/m³
USA - NIOSH - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
NIOSH REL (Ceiling)	2 mg/m³
US-NIOSH catégorie chimique	SK: DIR(COR) Apr 2011

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

Protection des mains:
Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques. Consulter l'information produit du fournisseur des gants sur la compatibilité du matériau et de son épaisseur.
Protection oculaire:
Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. La FDS ne peut pas fournir des directives complètes et détaillées en matière de protection des voies respiratoires. Le choix de l'appareil respiratoire doit être fait par une personne qualifiée après évaluation de la situation de travail.

Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide
Couleur	: Incolore
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: 32 °F (0 °C)(valeur estimée)
Point d'ébullition	: 212 °F (100 °C)(valeur estimée)
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C/ 68 °F	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,95 – 1,05 Densité relative/Densité
Solubilité	: soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

Acide L-(++)-lactique

Point d'ébullition	> 100 °C
Pression de la vapeur	≈ 0,0286 mm Hg Temp.: 25 °C
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

Sodium (hydroxyde de)

Point d'ébullition	1390 °C
Pression de la vapeur	0 hPa (at 20 °C)
Caractéristiques d'une particule	Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Risque de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. Matériaux incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (voie orale) : Non classé
Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)

DL50 orale rat	775 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
DL50 cutanée lapin	2000 mg/kg (Source: CHEMVIEW)
CL50 inhalation rat	> 1,9 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Acide I-(+)-lactique (79-33-4)

DL50 orale rat	3730 mg/kg (Source: IUCLID)
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (Source: NICNAS)
CL50 inhalation rat	> 7,94 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)

DL50 orale rat	325 mg/kg (Source: OECD_SIDS)
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg (Source: NLM_HSDB)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)

pH	12 (conc: 0.05 % (solution))
----	------------------------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)

pH	12 (conc: 0.05 % (solution))
----	------------------------------

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.
---	---------------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 430 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)
-----------------------------	--

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity in Rodents)
NOAEL (dermique, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 410 (Repeated Dose Dermal Toxicity: 21/28-Day Study)

Danger par aspiration : Non classé

Glyco-San® NG Cleaner	
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible

Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Écotoxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé

Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)
CE50 - Crustacés [1]	421 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)	
CL50 - Poisson [1]	3 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	2,9 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	> 1000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)

Acide l-(++)-lactique (79-33-4)	
CL50 - Poisson [1]	320 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Brachydanio rerio [semi-static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	240 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CL50 - Poisson [2]	100 – 180 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static] Source: EPA)
CE50 - Crustacés [2]	180 – 320 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna [Static])

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
CL50 - Poisson [1]	45,4 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static] Source: IUCLID)
CE50 - Crustacés [1]	40 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Glyco-San® NG Cleaner	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
Acide 1-octanesulfonique, sel de sodium (5324-84-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Acide I-(++)-lactique (79-33-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Sodium (hydroxyde de) (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Glyco-San® NG Cleaner	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16 (68584-22-5)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	2 (at 23 °C)
Acide I-(++)-lactique (79-33-4)	
Coefficient de partage n-octanol/eau	-0,54 (at 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Gaz à effet de serre fluorés	: Non
Autres informations	: Aucun autre effet connu.

SECTION 13 Données sur l'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/réceptier dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. Dans la mesure du possible, la production de déchets doit être évitée ou réduite au minimum.
--	---

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: DOT / TMD / IMDG / IATA

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

DOT	TMD	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
UN1760	UN1760	1760	1760
14.2. Désignation officielle pour le transport			
Corrosive liquids, n.o.s. (Lactic acid)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide I-(++)-lactique)	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Acide I-(++)-lactique)	Corrosive liquid, n.o.s. (Lactic acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
8	8	8	8
			
14.4. Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non	Dangereux pour l'environnement: Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Transport en vrac

Non applicable

14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

DOT	
N° ONU (DOT)	: UN1760
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: IB3 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N); Rigid plastics (31H1 and 31H2); Composite (31HZ1 and 31HA2, 31HB2, 31HN2, 31HD2 and 31HH2). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized, except for UN2672 (also see Special Provision IP8 in Table 2 for UN2672). T7 - 4 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(3) TP1 - The maximum degree of filling must not exceed the degree of filling determined by the following: Degree of filling = 97 / (1 + a (tr - tf)) Where: tr is the maximum mean bulk temperature during transport, and tf is the temperature in degrees celsius of the liquid during filling. TP28 - A portable tank having a minimum test pressure of 2.65 bar (265 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 2.65 bar or less based on the MAWP of the hazardous material, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Exceptions d'Emballage DOT (49 CFR 173.xxx)	: 154
Emballage Non-Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 203
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 241
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: 5 L
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: 60 L

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

DOT Emplacement d'arrimage : A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.

DOT Arrimage - Autre information : 40 - Stow "clear of living quarters"

TMD

N° ONU (TDG) : UN1760

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD) : 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3).

(2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique :

a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A;

b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A;

c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A;

d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A;

e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A.

(3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant :

a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME;

b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.

Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée : 5 L

Quantités exemptées (TDG) : E1

Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers : 5 L

Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU) : 154

IMDG

Aucune donnée disponible

IATA

Aucune donnée disponible

SECTION 15 Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus)

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus),

15.2. Règlements internationaux

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. Règlement national

California Proposition 65 - Ce produit ne contient aucune substance reconnue par l'État de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

Glyco-San® NG Cleaner

Fiche de Données de Sécurité

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

SECTION 16 Autres informations

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2024 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2022

Date de révision : 2025-08-15
Date d'émission : 2025-08-15
Autres informations : Aucun.
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



SDS HazCom 2024 - WHMIS 2022 (Nexreg) 2025

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.